



Dans ce numéro



Archiver dans Lotus Notes **2**



27 postes vacants **8**



Le CEP version 2000-2001 **12**



Hôpitaux de proximité: un petit non **15**



Antidote à la maltraitance **16**

Budget 2001

Un pas vers l'équilibre



Le budget 2001 présenté par Jean-Charles Pousaz, Francis Randin et Charles Favre (de g. à dr.) le 29 septembre.

Avec 199 millions de déficit inscrits au projet de budget du Conseil d'Etat pour 2001, on atteint ce que l'on appelle le «petit équilibre», soit la moitié du déficit du budget 2000.

Ce retour à une certaine stabilité résulte en premier lieu de la reprise économique, entraînant conjointement une hausse des revenus et une baisse du chômage; mais aussi de la poursuite des efforts d'économies dans tous les secteurs de l'Etat.

Les charges, quant à elles, augmentent, de manière contenue, de près de 4%. Une pro-

gression essentiellement due à l'évolution démographique, et à l'effet «baby-boom» des années 80 sur les premiers niveaux du secondaire. Les 93 millions supplémentaires portés au chapitre des charges salariales permettront aux collaborateurs de l'Etat de recevoir en 2001 la totalité de leur salaire légal, et de créer de nouveaux postes dans les secteurs «prioritaires».

Les projections financières indiquent néanmoins un nouveau déséquilibre entre recettes et dépenses d'ici 2004.

Pages 4-7

Loi sur le personnel: accords sectoriels pour les enseignants et les policiers

Les négociations sectorielles sur les dispositions particulières de la future loi sur le personnel de l'Etat dans les secteurs de l'enseignement et de la police ont abouti. Un accord a été trouvé entre le Conseil d'Etat et la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF)

Ces négociations ont été entamées suite à l'accord relatif à la nouvelle loi sur le personnel conclu en janvier de cette année entre le Conseil d'Etat et la FSF. Celui-ci renvoyait en outre à des négociations séparées le règlement des points particuliers à ces deux secteurs. L'objectif était de trouver des mesures compensatoires à la réduction du temps de travail pour les enseignants et des contreparties à l'interdiction du droit de grève pour les policiers.

Par ailleurs, les deux projets de loi respectent l'accord signé et accepté par les collaborateurs de l'Etat.

Pâques allongées pour les enseignants

Pour les enseignants, la réduction du temps de travail consiste à introduire 3 jours de vacances supplémentaires à Pâques et une diminution de l'horaire de travail en fin de carrière (6 périodes de décharge). Par ailleurs, un fonds ad hoc, à créer et alimenté à hauteur de 3 millions de francs par année, permettra de financer des congés «sabbatiques». L'ensemble de ces mesures respecte l'enveloppe annuelle de 12 millions de francs réservée aux enseignants, comme l'avait prévu l'accord conclu avec la FSF. Sur ces

aspects, la Société pédagogique vaudoise organisera une consultation interne.

Protections pour les policiers

Pour les policiers, en leur qualité de «fonctionnaire de police assermenté» des mesures de protections supplémentaires sont introduites. Par ailleurs, une procédure d'arbitrage en cas d'échec de négociations liées à un conflit collectif sera introduite. Cette procédure sera également proposée au personnel pénitentiaire, qui, comme les policiers, ne disposera pas du droit de grève.

Les négociations avec le personnel ont été menées à terme par le Conseil d'Etat et la FSF. L'ensemble des dossiers est désormais en mains du Grand Conseil.



Recherche pour date à convenir: appartement de 4,5 à 5 pièces dans petit immeuble, calme et verdure. Région Morges-Préverenges; loyer maximum Fr. 1'800.-/1'900.- (éventuel échange contre location ou vente villa dans village au-dessus de Morges). Tél. 021/801 65 80.

A vendre: triplex avec cachet à 12 mn. de Lausanne, en PPE, pignon sud, vue magnifique, 160 m² habitables, dont 4 ch. de plus de 20 m², 2 bains + WC séparé, cheminée, garage box 2 places, 100 m² terrasses et jardin privatifs, proche école et TL. Tél. 021/316 63 28 (le matin) ou 021/903 39 31 (le soir).

A vendre: iMac 233 (MacOS 9.0.4) avec 96 MoRam, enceintes externes, différents programmes pour Internet, FreeHand, jeux à choix. Prix: Fr. 900.- le tout. Tél. 021/729 92 66; e-mail: luca.guindani@urbanet.ch

A louer de suite ou à convenir: appartement de 2,5 pièces, cuisine agencée (cuisinière à gaz, four électrique), cave, grande salle de bain avec baignoire, proche commerces dans petit immeuble récent avec Interphone, parquet vitrifié, lessive gratuite et chauffage au sol. Prix: Frs 910.- charges comprises (augmentation d'octobre 2000 incluse). Possibilité place de parc intérieure (Frs 120.-). Tél. 021/701 31 55 ou 079/474 6111; e-mail prof.: marie.diserens@dfj.vd.ch

A vendre pour bricoleur: moto Yamaha DTLC 250, avec système YPVS, pas roulé durant quelques saisons, à remettre en état ou pour récupération de pièces. Prix: Frs 150.-. Tél. 021/616 82 14.



Editeur: Etat de Vaud.
 Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.
 Rédaction: Dominique Guindani, Joël Christin, Anouk Farine, Isabel Balitzer Domon, Didier Erard, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy.
 Ligne graphique: Fabio Favini.
 Impression: Presses centrales Lausanne.
 Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.
 Téléphone 021/ 316 40 50
 Fax 021/ 316 40 52
 E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Nouvelle fonction ajoutée à Lotus

Le Centre cantonal d'exploitation (CCE) va mettre à disposition le ménage dans les messages et fichiers informatiques qui encombrent les boîtes de courrier électronique.

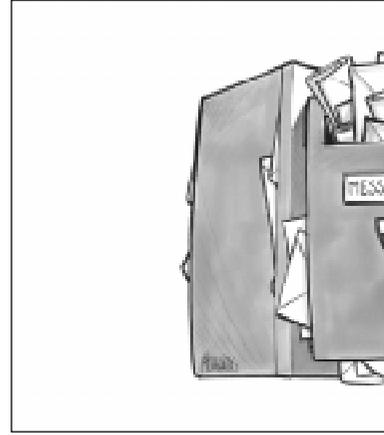
Dans la Gazette n° 66 du 29 juin 2000 dernier, le fonctionnement de la messagerie électronique cantonale a été décrit, ainsi que les points à améliorer et les actions à entreprendre.

Les premières actions ont déjà été menées. Elles ont porté sur la limitation de la taille des messages entrants et sortants à 5 MB (soit grosso modo 500 pages A4 de texte). L'action à venir consistera à permettre l'archivage des boîtes aux lettres dont la taille est limitée.

Les boîtes de courrier électronique des collaborateurs de l'Etat débordent parfois de messages et de fichiers attachés. Pour ne pas surcharger le serveur informatique qui mémorise et gère ces messages, chaque boîte aux lettres a été limitée à une taille de 50 MB, soit environ 5000 pages A4 de texte, mais beaucoup moins s'il s'agit d'images.

Face à cette limitation, les utilisateurs de la messagerie Lotus sont obligés de faire le ménage dans leurs messages. Pour les y aider, le Centre cantonal d'exploitation (CCE) va mettre à leur dis-

position, dans le courant du mois d'octobre, une solution d'archivage informatique simple et efficace. Concrètement, le CCE va ajouter une fonctionnalité d'archivage dans les boîtes aux let-



La recette complète pour que ça fonctionne

Voici la procédure à suivre pour archiver vos messages.

Vous sélectionnez les messages que vous souhaitez archiver. Vous choisissez dans le menu Actions «Archiver les documents sélectionnés». Vous avez déjà fini votre part de travail! La copie d'écran ci-dessous le montre.

Par le biais d'un «agent», Lotus viendra régulièrement vérifier si vous avez demandé d'archiver des messages. Si c'est le cas, il copiera les messages sélectionnés dans votre base archive et, l'opération terminée, il les supprimera de votre boîte aux lettres.

Il faut bien comprendre que tant

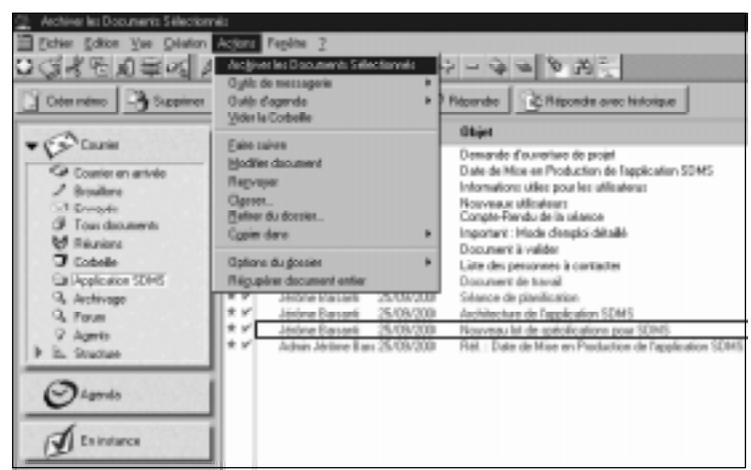
que Lotus n'a pas examiné votre boîte aux lettres, l'archivage n'a pas eu lieu. En d'autres termes, ce n'est pas quand vous choisissez «Archiver les documents sélectionnés» que l'archivage a réellement lieu.

Aussi, il faut veiller à ne jamais détruire un message en se disant «celui-là, je l'ai archivé donc je peux le supprimer!» Si vous voyez

toujours le message dans votre boîte, cela veut dire que l'archivage n'a pas encore eu lieu.

Il faut noter que si vos messages sont classés (situés par exemple dans le dossier «A traiter») ce classement est conservé dans la base archive. Vous pourrez donc facilement «retrouver vos petits».

AM



Mode de sélection des documents à archiver

Notes pour archiver les messages

des utilisateurs de Lotus Notes une méthode simple pour faire le plein des boîtes aux lettres électroniques limitées à 50 Mb.

tres (voir l'écran reproduit ci-dessous). Cette opération se fera service par service.

Lors de votre première demande d'archivage, une base archive sera créée automati-

quement. Vous recevrez alors un message qui vous permettra d'y accéder directement.

Gain de temps

Que mettre dans cette base archive? Tous les messages que vous ne consultez plus régulièrement mais qui vous sont pourtant utiles. Les messages qui s'accumulent au fil du temps seront ainsi classés et retrouvés facilement au besoin. Du côté du CCE, ces bases archives vont permettre de diminuer considérablement le temps de sauvegarde quotidien. En effet, tandis que les messages des boîtes aux lettres seront comme toujours sauvegardés quotidiennement, la

sauvegarde des bases archives aura lieu à une fréquence plutôt hebdomadaire.

Mais soyons clairs! Rien ne dispensera l'utilisateur de «faire le ménage» régulièrement, c'est-à-dire de détruire les messages inutiles puis d'archiver ceux qui sont à conserver pour des besoins ultérieurs. La base archive est elle aussi, comme la boîte aux lettres, limitée à 50 MB. Pour vous aider à supprimer en premier lieu les messages les plus volumineux, cliquez sur la vue «Documents par taille» et vous connaîtrez la taille des messages.

Alain Misson / CCE



DESSIN RICHARDS

Solution pour les messages de grande taille

Pour pallier la limitation à 5 Mb des messages entrant et sortant, le CCE met à disposition une zone d'échange de documents sécurisée. Ce transfert d'information se fait via un autre cheminement (protocole ftp) que celui utilisé par la messagerie. Chacun peut y déposer ses documents avec

l'assurance que seules les personnes habilitées pourront les lire ou en disposer.

Les personnes qui désirent bénéficier de ce service peuvent contacter leur Unité informatique départementale qui fournira tous les conseils et fera le nécessaire pour que mettre à disposition les moyens nécessaires (logi-

ciel de transfert de document à installer sur le poste de travail, niveau de sécurité à mettre en œuvre, etc.). Ces services sont déjà utilisés par quasiment tous les départements. Ce point sera développé dans un prochain article qui abordera aussi les solutions mises en place pour le centre de tri.

Les lois vaudoises sur Internet

Le recueil systématique de la législation vaudoise (RSV) peut désormais être consulté sur le site Internet de l'Etat de Vaud, à l'adresse www.vd.ch. Il contient tous les textes des 9 volumes du RSV, régulièrement mis à jour.

A partir de la page d'accueil du site officiel de l'Etat de Vaud, l'utilisateur accède directement au RSV électronique. La lecture des textes à l'écran nécessite l'utilisation du logiciel Acrobat Reader.

La recherche d'un texte de loi sur Internet est facilitée par un moteur de recherche par mots clés permettant à l'utilisateur d'avoir une vue exhaustive de tous les textes lé-

gaux dont le titre contient le thème de leur choix. La recherche traditionnelle par volume et par section selon la table des matières est également possible.

Le RSV électronique est fiable. Outre sa facilité d'accès pour tous les utilisateurs disposant d'une liaison Internet, il présente l'avantage d'être mis à jour régulièrement. Il est toutefois rappelé que la validité des textes législatifs vaudois résulte exclusivement de leur publication dans la Feuille des Avis officiels du Canton de Vaud (FAO) pour l'année en cours, puis dans le Recueil annuel.

L'avertissement du 24 septembre

Il s'en est fallu de peu que l'initiative «pour les hôpitaux de proximité» ne soit acceptée par le peuple vaudois. Formellement, l'affaire est entendue: le Conseil d'Etat conserve ses prérogatives, et les décisions prises pour les hôpitaux de Moudon, de La Vallée et de Château-d'Oex ne seront pas remises en question. Politiquement, en revanche, le verdict des urnes sonne comme un avertissement. Les habitants des régions périphériques digèrent mal les mesures de rationalisation qui les privent d'équipements décentralisés dont ils ont l'habitude. Un réflexe de même nature s'est manifesté pour les chemins de fer régionaux ou pour les postes de quartier.

Que faire de cet avertissement? Le premier réflexe des responsables politiques devant un vote populaire exprimant de la méfiance consiste à déclarer qu'il faudra «mieux communiquer». Certes. Et il faut bien reconnaître, en l'occurrence, que les paroles rassurantes et les marques d'affection dispensées aux gens de Moudon et de La Vallée n'ont pas suffi à effacer la froideur technocratique du message officiel. Mais attention. L'Etat ne peut pas se permettre, à la différence d'un comité d'initiative, de mener une campagne purement émotionnelle dans le but de gagner un vote particulier. Il doit en effet ménager sa crédibilité à long terme auprès de l'ensemble de la population. L'un des éléments essentiels de sa crédibilité réside dans la pertinence des chiffres qu'il publie. Or les chiffres, par nature, sont froids. Même en quadrichromie sur papier glacé.

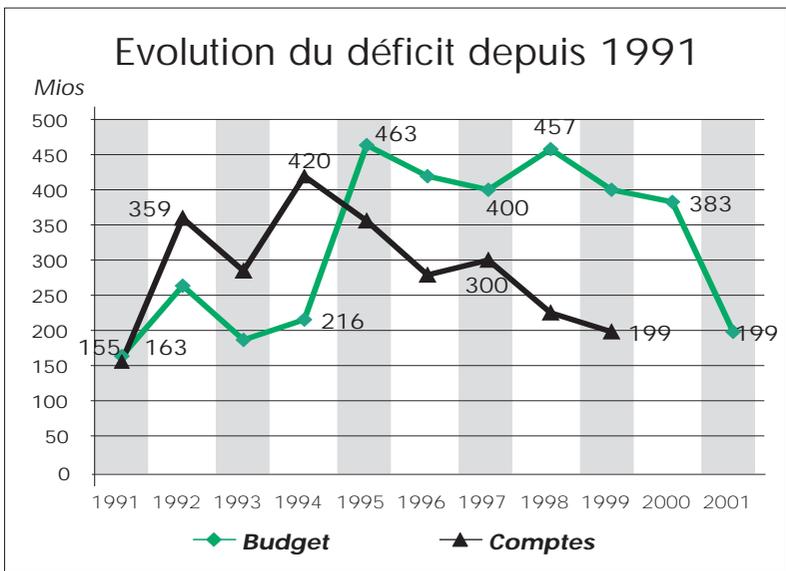
S'il y a un effort de communication à produire, c'est moins pendant une campagne de votation que tout au long de la longue phase de préparation de la décision. Il faut donner aux victimes d'une restructuration le temps de faire leur deuil de l'institution ou du service auquel ils sont attachés. Pour cela, il faut qu'ils soient associés à la réflexion dès la conception du projet, et qu'ils puissent y laisser leur empreinte. Jusqu'à ce qu'ils finissent par consentir au sacrifice en étant convaincus qu'ils y ont eux-mêmes intérêt. Cela ne se réalise pas en deux mois de campagne.

Laurent Rebeaud



Budget 2001

Le projet du Conseil d'Etat



Le déficit inscrit au projet de budget du Conseil d'Etat pour l'an 2001 s'élève à 199 millions, soit la moitié du déficit du budget 2000.

La réduction du déficit résulte principalement de la reprise économique, qui permet d'espérer près de 8,8% d'augmentation des revenus. Le seul produit des impôts devrait augmenter de quelque 300 millions de francs.

Le retour vers l'équilibre est également dû à la poursuite des effets d'économies. L'augmentation des charges, liée essentiellement à l'évolution démographique, est contenue à 3,9%. Les charges salariales augmentent de 93 millions de francs, par les effets de l'abolition de la contribution de solidarité, de l'adaptation à l'indice du coût de la vie et des augmentations annuelles légales.

Un déficit réduit de moitié

La reprise économique a permis de réévaluer les recettes à la hausse. Mais l'effort d'économies continue, car les projections à long terme restent déficitaires.

La reprise économique semble avoir donné des espoirs démesurés aux départements. Les projets de budget qu'ils ont transmis ce printemps au Service des finances aboutissaient à un déficit global dépassant 600 millions de francs.

L'objectif du Conseil d'Etat étant d'atteindre au moins le «petit équilibre», chacun a dû réduire ses appétits. C'est ainsi qu'entre avril et septembre, l'ensemble des secteurs de l'Etat a dû revoir ses dépenses à la baisse. Résultat: une réduction globale de plus de 170 millions touchant notamment les secteurs de l'enseignement (16%), la santé (20%), l'informatique (9%) et les finances (20%). Néanmoins, tous les postes concernés connaissent une progression par rapport au budget 2000.

Effets de la reprise

Cette réduction des charges aurait probablement été plus douloureuse si la reprise de l'économie ne

s'était pas confirmée. Les indications issues des rentrées fiscales 2000, ajoutées à la hausse des prévisions conjoncturelles, ont permis de réévaluer les revenus de 200 millions de francs. Le Conseil d'Etat a ainsi pu atteindre son objectif sans demander de nouveaux sacrifices financiers à ses collaborateurs (voir p. 5).

Surprises

A consulter le graphique ci-dessus, on constate que les faiseurs de budgets ont été trop optimistes jusqu'en 1994, puis excessivement prudents depuis 1995. Cette prudence du pessimisme a donné régulièrement des «bonnes surprises» de 100 à 200 millions au moment de la publication des comptes. Cela a amené le Conseil d'Etat, cette année, à prendre quelques risques supplémentaires dans l'estimation des recettes fiscales. Un pari qui améliore l'allure du budget, tout en réduisant d'autant la probabilité d'une «bonne surprise», donc en augmen-

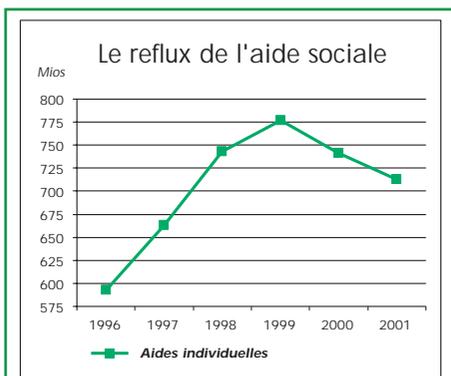
tant la probabilité d'une «mauvaise surprise» aux comptes 2001.

Le hasard veut que le déficit du budget 2001 corresponde exactement, au million près, à celui des comptes 1999. Mais cette coïncidence n'a guère de signification. D'une année à l'autre, il n'y a de comparaisons pertinentes qu'entre comptes et comptes ou entre budget et budget.

Risques sur débiteurs

Et encore: il faut savoir que le budget 2001 n'est pas calculé exactement de la même manière que le budget 2000. Ainsi, le budget 2001 tient compte des risques sur débiteurs fiscaux – autrement de la probabilité qu'un certain nombre de contribuables soient insolvables. Ces risques sont évalués à 37 millions de francs. C'est la première fois qu'ils apparaissent au budget. S'ils n'y avaient pas été introduits, le déficit ne serait pas de 199, mais de 162 millions de francs.

Laurent Rebeaud



Les aides sociales individuelles avaient fortement augmenté pendant les années de crise. Aujourd'hui, les effets de la reprise économique et de la réduction du chômage produisent une inversion de tendance.



Masse salariale: + 93 millions

Après deux ans passés sous le régime de la contribution de solidarité, les collaborateurs de l'Etat recevront en 2001 la totalité de leur salaire légal.

L Le nombre des salariés de l'Etat continue d'augmenter, malgré toutes les mesures de la démarche d'économies et de modernisation.

L'augmentation de la masse salariale résulte de la création de 42,4 postes nouveaux (équivalent plein temps), de l'indexation des salaires et des annuités, et de la disparition de la contribution de solidarité liée à l'accord salarial conclu entre le Conseil d'Etat pour les années 1999 et 2000.

Postes nouveaux

Le budget 2001 consacre la création de 42,4 postes nouveaux, dont 14,4 au secteur de l'enseignement et 14,6 à celui de la sécurité. Ces nouveaux postes correspondent à des besoins considérés comme prioritaires par le Conseil d'Etat. Il faut y ajouter la création de 19 postes décidée en septembre dans le cadre de la démarche «Surcharge et pénibilité». 14 de ces postes ont été attribués au Service pénitentiaire.

Ces chiffres ne comprennent pas l'augmentation des effectifs du corps enseignant liés à l'évolution démographique et à la généralisation de la réforme EVM (voir p. 6).

Effet «Surcharge et pénibilité»

La démarche «Surcharge et pénibilité» est liée à la convention salariale 1999-200. Elle est encore en cours dans certains départements, notamment au DFJ. De ce fait, il est possible que de nouveaux postes viennent encore s'ajouter au total des effectifs du personnel

en 2001. Le cas échéant, ceux-ci devraient alors être financés par le biais de crédits supplémentaires. Si bien que les dépenses effectives au titre de la masse salariale pourraient, au moment des comptes 2001, dépasser les 93 millions inscrits dans le projet de budget.

Augmentation des salaires

L'augmentation de la masse salariale résulte principalement de l'augmentation des salaires nominaux. L'indexation des salaires, calculée sur la base d'une inflation de 1,4%, représente 31 millions de francs. Les augmentations annuelles légales représentent 35 millions. Quant à la disparition de la contribution de solidarité, elle conduit à une augmentation d'environ 25 millions par rapport à l'an 2000. L'entrée en vigueur probable de la nouvelle loi sur le personnel en cours d'année n'a pas d'effet sur ces calculs, puisque l'effet financier de cette loi doit être neutre par rapport à l'ancien Statut.

Postes vacants: calcul «probabiliste»

L'augmentation de la masse salariale aurait été encore plus forte si le Conseil d'Etat n'avait pas tenu compte de la différence observée traditionnellement dans ce domaine entre budget et comptes.

Un budget traditionnel fixe un «droit à la dépense» partant de l'idée que tous les postes sont pourvus en permanence. En réalité, il y a toujours entre 1 et 2% de postes vacants, d'où un décalage pouvant porter sur plusieurs dizaines de millions.

Pour tenir compte de ce facteur et s'approcher davantage de la dépense prévisible, la masse salariale avait été diminuée de 12 millions dans le budget 2000. C'est ce qu'on appelle le calcul «probabiliste». Pour le budget 2001, le Conseil d'Etat a voulu s'approcher davantage de la dépense probable, évaluée en fonction des comptes de ces dernières années, en portant la diminution à 25 millions.

LR



Le Service pénitentiaire est l'un des secteurs où la surcharge de travail était manifeste.

Où les charges augmentent

Outre les salaires, les principales augmentations de charges inscrites au budget 2001 apparaissent dans les domaines suivants (chiffres comparés avec ceux du budget 2000):

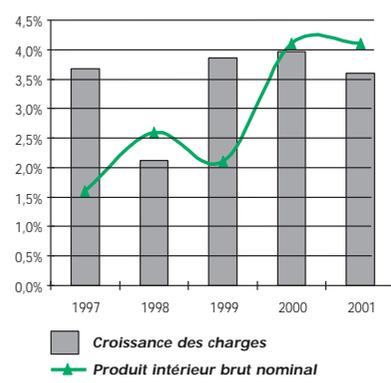
- **Intérêts passifs: + 44,9 millions (+ 15,5 %).** L'augmentation des taux d'intérêts à court terme, de la dette et des emprunts publics explique l'essentiel de l'écart.

- **Biens, services et marchandises: + 35,8 millions (+ 5,1 %).** Il s'agit principalement de la prise en charge des fournitures scolaires (Etacom) et de l'augmentation des frais de justice.

- **Transfert à des collectivités publiques: + 65,4 millions (+ 16,6 %).** Conséquence de l'augmentation de la part cantonale au financement de l'AVS/AI, ainsi qu'à la reprise de certaines charges communales dans le cadre d'EtaCom.

- **Subventions à des institutions: + 151,9 millions (+ 16 %).** Cette croissance s'explique en particulier par l'inscription des comptes de la FAREAS au budget 2001 (84 millions), par l'augmentation des subventions à l'hospitalisation d'intérêt public, à la chaîne des urgences et aux institutions accueillant des enfants. C'est également ici que se manifestent les charges transférées de la Confédération aux cantons au titre du plan de stabilisation des finances fédérales.

Croissance des charges et PIB



Depuis 1997, la politique de rigueur maintient la croissance des charges en dessous de 4%. En 2000 et 2001, la croissance des charges est inférieure à celle du PIB nominal: la quote-part de l'Etat se stabilise.



Pointe démographique à l'école secondaire

Les effets du «baby-boom» des années 80 se font sentir sur le budget scolaire 2001, au moment où les enfants qui en sont issus entrent en 5ème année.

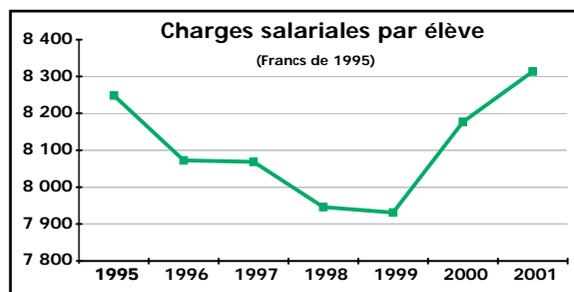
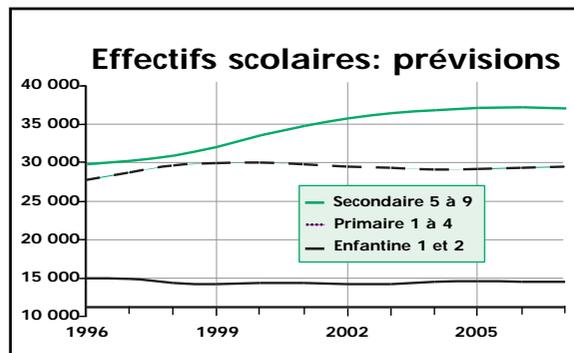
L'évolution de la population des élèves des écoles vaudoises joue un rôle important sur le budget de l'Etat. Conséquence du baby-boom des années 80 et répercussion de celui des années 60, le nombre d'enfants scolarisés dans le canton connaît une augmentation incessante depuis 1988. Ils étaient quelque 88'100 dans les classes de la scolarité obligatoire et dans les gymnases durant l'année scolaire 1999-2000. L'augmentation a tendance à se tasser mais elle devrait se poursuivre, en s'affaiblissant, jusqu'en 2007 où l'effectif devrait atteindre quelque 95'000 élèves selon les prévisions du Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS).

Le sommet de la courbe démographique a été atteint pour les élèves des classes enfantines en 1996. Il a traversé ensuite les niveaux primaires qui voient aujourd'hui

leurs effectifs se stabiliser. Ce sont maintenant les premiers niveaux du secondaire (à partir de la 5e) qui commencent à absorber les effets du boom démographique. Une augmentation record de plus de 1200 élèves devrait porter à 34'787 élèves l'effectif total des classes de 5e à 9e en août 2001. Une légère décline n'est prévue que vers 2007.

Pourquoi les charges salariales augmentent

Pour le budget de l'Etat, le passage d'une classe d'âge particulièrement nombreuse de primaire en secondaire fait prendre l'ascenseur aux charges salariales générées par l'école. Une classe du niveau secondaire occupe en moyenne environ 1,6 poste (ETP) d'enseignement contre 1,15 au niveau primaire. De plus, les salaires des enseignants

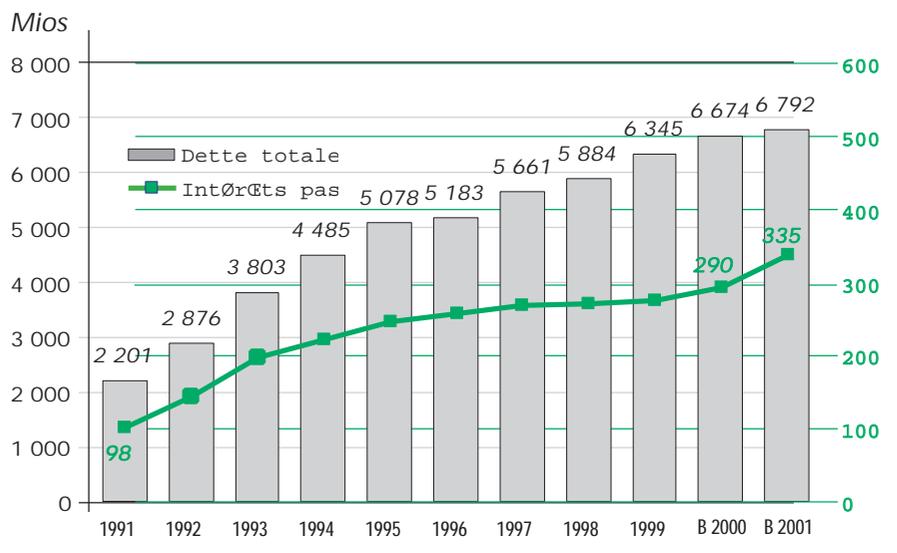


sont en moyenne plus élevés au niveau secondaire qu'au primaire. Par ailleurs, l'introduction progressive de la réforme EVM impose des diminutions d'effectif dans les classes. C'est précisément le cas pour la 5e année: la norme était de 24 élèves par classe avant 1998, alors qu'elle de 18 à 20 élèves par classe aujourd'hui, sous EVM.

Ce dernier facteur explique l'augmentation de la charge salariale par élève (voir graphique) de ces 2 dernières années. Une augmentation qui devrait se tasser avec la finalisation de la mise en œuvre d'EVM.

Joël Christin

Dettes de l'Etat: croissance continue



La dette de l'Etat augmentera encore de 118 millions en 2001. Le service de la dette progresse fortement (+ 45 millions) en raison de l'augmentation des taux d'intérêt.

327 nouveaux postes en deux ans dans l'enseignement

L'été 2001 ne devrait pas engendrer de polémique concernant le nombre de classes à ouvrir à la rentrée scolaire d'août. Le problème rencontré en 1998 et en 2000 tenait en grande partie au fait que l'année scolaire chevauche l'année civile. La rentrée scolaire faisait ainsi l'objet d'une demande de crédit supplémentaire de la part du DFJ pour les nouveaux postes d'enseignants à créer en fin d'été. Désormais, le budget intègre ces nouveaux postes dont le nombre est évalué par une prévision statistique fine plus d'une année à l'avance.

Ce changement de méthode s'accompagne d'une particularité unique pour le budget 2001: par rapport au budget 2000, celui-ci montre une double augmentation du nombre de postes d'enseignants (+ 327), additionnant les postes créés à la rentrée scolaire 2000 (179 postes) et de ceux qui seront créés en été 2001 (148 postes).



Entretien avec le chef
du Département des finances

Le retour à l'équilibre financier n'est pas acquis

— **199 millions de déficit, c'est ce qu'on appelait le «petit équilibre». Pour quand prévoyez-vous l'équilibre tout court?**

— Mon département prépare une nouvelle analyse de la situation économique à la lumière des tendances actuelles de l'économie ainsi que des besoins des départements. Les résultats de ce travail seront présentés d'abord au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil au printemps de l'année prochaine. En l'état actuel des données disponibles, rien ne permet d'envisager un retour à l'équilibre financier avant l'année 2003 au plus tôt.

— **Les choix de priorités parmi les tâches de l'Etat, dont le Conseil d'Etat parle depuis trois ans, n'ont toujours pas été décidés. Où en est ce projet?**

— C'est un projet central, à travers lequel l'Etat devrait être à même de maîtriser le problème des finances publiques, mais, plus fondamentalement, celui du rôle de l'Etat dans la société. Il est normal que ce projet mûrisse lentement, car il ne suffit pas d'avoir des idées, il faut encore pouvoir les confronter avec une réalité extrêmement complexe que nous connaissons parfois mal. Le Conseil d'Etat a déjà accompli un travail considérable. Il a examiné l'ensemble des missions qui ont été recensées par les services. Chacune a reçu une appréciation quant à son niveau de priorité. La suite de l'analyse est liée à l'évolution du travail de planification financière. Par conséquent ces deux projets sont étroitement liés. Entretemps, l'inventaire des missions sera réactualisé par un groupe de travail composé de représentants de la Chancellerie et du Service des finances de manière à ce que la masse d'informations disponibles soit toujours en phase avec l'évolution des activités de l'Etat. Une fois ce travail terminé, le Conseil d'Etat se déterminera sur un cer-



Charles Favre présente le budget 2001 à la presse le 29 septembre 2000.

tain nombre de missions particulièrement ciblées dont l'utilité sera mesurée, notamment en relations avec les impératifs financiers qui découlent de l'exercice de planification en cours et des conséquences que le gouvernement en tirera sur les grandes priorités de l'action gouvernementale.

Fondamentalement, je suis convaincu que l'Etat doit assumer de nouvelles tâches, et qu'il devra en parallèle réduire ses prestations ou ses champs d'intervention dans certains domaines. C'est par exemple ce que nous prévoyons de faire avec la Banque cantonale vaudoise: il n'est pas nécessaire que l'Etat reste actionnaire majoritaire de la BCV, si son pouvoir d'intervention est suffisant avec une minorité de blocage.

— **La concrétisation de l'accord de la Table ronde est nettement inférieure à ce qui était prévu, notamment dans le domaine des recettes. A quoi attribuez-vous cet échec?**

— Je pense qu'il ne s'agit pas d'un échec. Certes, les recettes espérées de la nouvelle loi d'impôt n'ont pas été accordées par le Parlement. Néanmoins, un nombre non négligeable de mesures sont prises en compte dans le cadre du budget 2001. L'absence des propositions découlant de la Table ronde aurait rendu encore plus difficile l'élaboration du budget de l'année prochaine.

— **Les projections financières pour les années à venir indiquent de nouvelles augmentations du déficit. Ne sous-estimez-vous pas les effets de la reprise économique?**

— Il me semble utile de mentionner que la progression de nos revenus de budget à budget pour les années 2000 à 2001 devrait montrer une progression de 8,8% net, ce qui est déjà considérable et très au-delà de la progression du PIB telle qu'observée ces deux dernières années et telle que prévue pour les années à venir. Les projections financières montrent une augmentation d'environ 6% des recettes d'ici 2004. Cette progression peut paraître relativement faible. Elle s'explique cependant par le fait que pour les années 2001 à 2003, les recettes fiscales resteront pratiquement stables en raison de l'introduction du système de taxation annuelle en 2003: la prochaine taxation fiscale n'interviendra ainsi pas avant 2004.

Quant à nos dépenses, elles augmentent pour la même période, toujours selon nos projections financières, de près de 10%. Pour reprendre une expression chère à tout responsable financier, «nos revenus prennent l'escalier, mais nos charges, elles, prennent l'ascenseur». Ce constat montre bien que le Conseil d'Etat sera confronté à un réel défi durant ces prochaines années et seules des mesures structurelles permettront de le relever avec succès.

— **Le magazine Bilan montre que notre canton est en queue de classement de l'ensemble des cantons suisses pour ce qui concerne leur situation financière. Qu'en pensez-vous?**

— Je pense que, au-delà de toutes les mesures techniques qui pourraient être prises, la solution à nos problèmes financiers actuels passe avant toute chose par une prise de conscience de la gravité de la situation financière globale et par une mo-

dification des comportements de l'ensemble des acteurs concernés, tant au sein de l'administration, que de la part du monde politique et de la population vaudoise. C'est d'abord par un changement de nos attentes à l'égard de l'Etat que nous trouverons une solution durable à un problème récurrent qui ne pèse que trop lourdement sur le débat politique. Nous retrouvons ici le besoin de choix de priorités: le débat politique doit dépasser la problématique financière pour s'élever au niveau des vrais enjeux d'une société moderne en mutation rapide et constante.

Interview L.R.

«C'est d'abord par un changement de nos attentes à l'égard de l'Etat que nous trouverons une solution durable»

Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Délai de candidature: 16 octobre 2000

OJV Ordre judiciaire vaudois

Analyste comptable (adjoint-e C) auprès du Juge d'instruction cantonal 50%

Mission: analyser des documents comptables, assister les magistrats instructeurs et la police dans le cadre d'enquêtes pénales et d'expertises comptables, reconstituer des comptabilités et procéder à leur analyse (cl. 24-28).

Profil: licence HEC ou diplôme fédéral de comptable contrôleur/euse de gestion ou titre équivalent. Pratique professionnelle de plusieurs années dans les domaines économique et comptable. Connaissance approfondie de l'informatique dans le domaine comptable.

Remarque: engagement pour un an, renouvelable pour une durée indéterminée.

Renseignements: M. J. Antenen, 021/316 64 72.

Adresse: réf. 2315, M. le Juge d'instruction cantonal, Rue du Valentin 34, 1014 Lausanne.

Greffier/ère substitut-e A, B, C ou D auprès du Tribunal administratif 100%

Mission: collaborateur/trice personnel-le du juge, vous l'assistez en audience et rédigez des arrêts. Vous instruisez vous-même certaines affaires, par délégation, ce qui inclut la préparation de rapports ou de projets d'arrêts (cl. 27-31)

Profil: brevet d'avocat, doctorat en droit, ou licence en droit. Lecture de l'allemand juridique et rédaction aisée.

Renseignements: M. Eric Brandt, 021/316 12 50.

Adresse: réf. 2298, M. le Président du Tribunal administratif, Av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne.

Greffier/ère substitut-e A, B, C ou D auprès du Tribunal administratif 50%

Mission: collaborateur/trice personnel-le du juge, vous l'assistez en audience et rédigez des arrêts. Vous instruisez vous-même certaines affaires, par délégation, ce qui inclut la préparation de rapports ou de projets d'arrêts (cl. 27-31).

Profil: brevet d'avocat, doctorat en droit, ou licence en droit. Lecture de l'allemand juridique et rédaction aisée.

Renseignements: M. Vincent Pelet, 021/316 12 50.

Adresse: réf. 2297, M. le Président du Tribunal administratif, Av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne.

Greffier/ère d'instruction pénale ou secrétaire juriste à l'Office d'instruction pénale de l'arrondissement du Nord Vaudois à Yverdon-les-Bains 100%

Mission: assurer l'administration d'un greffe et la tenue de procès-verbaux d'audiences. Elaborer des projets d'ordonnance de clôture d'enquête (ordonnance de renvoi, de condamnation et de non-lieu). Effectuer des recherches juridiques et jurisprudentielles. Collaborer étroitement et directement avec les magistrats de l'office (cl. 22-25).

Profil: licence en sciences forensiques, diplôme en police scientifique et criminologie, licence en droit ou titre jugé équivalent. Goût pour la rédaction juridique. Précision et esprit de synthèse. Maîtrise de la dactylographie souhaitée.

Renseignements: M. J.-C. Gavillet, 024/425 36 12.

Adresse: réf. 2321, M. le premier juge de l'arrondissement du Nord Vaudois.

Secrétaire juriste auprès de l'Office du juge d'instruction cantonal 50%

Mission: rédiger des ordonnances à la demande des juges. Examiner quotidiennement les dossiers de fixation de for et prendre les décisions y relatives. Effectuer des recherches juridiques pour le compte des juges de l'office (cl. 22-25).

Profil: licence en droit, excellente connaissance du français (rédaction, orthographe).

Souhaité: connaissances en allemand, anglais et italien.

Renseignements: M. J. Antenen, 021/316 64 72.

Adresse: réf. 2316, Monsieur le Juge d'instruction cantonal, Rue du Valentin 34, 1014 Lausanne.

Secrétaire auprès du Tribunal administratif 100%

Mission: au sein d'un groupe de secrétaires vous assurez la gestion des dossiers, l'enregistrement des nouveaux recours, la correspondance ainsi que la frappe d'arrêts et de décisions (cl. 15-18).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle de 6 ans en règle générale. Capacité à effectuer tous travaux administratifs exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales. Maîtrise de l'orthographe, frappe rapide et utilisation aisée du dictaphone. Connaissance de Word pour Windows.

Renseignements: M. Gabriele Pratali, 021/316 12 50.

Adresse: réf. 2299, Tribunal administratif, M. G. Pratali, Av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne.

Spécialiste d'opérations A, B ou C, ou employé-e d'administration à l'Office des faillites de Nyon 100%

Mission: contacts avec le public, en rapport avec la loi sur la poursuite et la faillite. Travaux spéciaux à l'extérieur et administratifs au bureau.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent. Connaissances informatiques souhaitées. L'attestation de perfectionnement et une expérience d'environ 3 ans offrent l'accès à la fonction de spécialiste d'opérations. Le nombre d'années d'expérience au sein d'un OP en qualité de spécialiste d'opérations détermine le niveau de fonction (C, B ou A).

Remarque: le-la titulaire sera appelé-e à utiliser son véhicule privé pour les besoins du service.

Renseignements: M. F. Leresche, 022/361 47 57.

Adresse: réf. 2327, Monsieur le Préposé aux poursuites et aux faillites de l'arrondissement de Nyon, Av. Reverdil 2, 1260 Nyon.

Employé-e d'admin. à l'Office des poursuites de l'arrondissement de Lausanne-Ouest 100%

Mission: réaliser divers travaux administratifs au sein des services de renseignements, contentieux et registre du commerce (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé de bureau (formation de 2 ans) et pratique professionnelle de 5 ans en règle générale. Sens de la précision. Maîtrise de l'orthographe.

Renseignements: M. Claude Bonjour, 021/316 65 89.

Adresse: réf. 2317, M. le préposé aux poursuites de l'arrondissement de Lausanne-Ouest, Ch. du Trabandan 28, 1014 Lausanne.

Employé-e d'administration à l'Office des poursuites de l'arrondissement de Lausanne-Ouest 100%

Mission: effectuer divers travaux administratifs au sein des secteurs de pré-exécution: oppositions-retour des commandements de payer (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé de bureau (formation de 2 ans) et pratique professionnelle de 5 ans en règle générale. Sens de la précision. Maîtrise des outils informatiques et de l'orthographe.

Renseignements: M. Claude Bonjour, 021/316 65 89.

Adresse: réf. 2266, M. le préposé aux poursuites de l'arrondissement de Lausanne-Ouest, Ch. de Trabandan 28, 1014 Lausanne.

DSAS Département de la santé et de l'action sociale

Chef/fe de projet EMS (adjoint-e A) au Service de la santé publique 100%

Mission: en qualité de chef-fe de projet EMS vous serez le/la répondant-e, auprès du chef de Département et des chef-fe-s de service concerné-e-s, de la mise en œuvre et du suivi des réformes attendues, concernant l'organisation, le financement et le contrôle des EMS. A ce titre, vous assurerez le secrétariat exécutif du Comité de pilotage de ces réformes. Dans ce contexte, vous serez l'interlocuteur/trice privilégié-e des institutions, des associations professionnelles et des réseaux. Vous participerez à la Commission médico-sociale d'hébergement. Au sein du SSP, vous présiderez le groupe de coordination des dossiers EMS. Vous participerez au Comité de la Coordination interservices des visites en EMS (CIVEMS) (cl. 29-32).

Profil: formation universitaire en économie ou droit avec de bonnes connaissances de gestion. Expérience dans la gestion de projet et d'entreprise et connaissances approfondies des domaines de la finance, du droit et de la gestion d'entreprise. Aptitude à la communication, à la négociation et à développer rapidement une vision globale dans la gestion des dossiers. Perception des enjeux politiques et opérationnels. Connaissance du milieu sanitaire vaudois souhaitée.

Renseignements: M. Marc Diserens, 021/316 42 41.

Adresse: réf. 2296, Service de la santé publique, M. M. Diserens, Cité-Devant 11, 1014 Lausanne.

Inspecteur/trice CIVEMS auprès du Service de la santé publique 90%

Mission: veiller à la qualité de la prise en charge dans les EMS, en s'assurant de l'application des exigences légales. Réaliser des visites d'inspection des institutions et en assurer le suivi. Participer à la promotion de la qualité dans les institutions sanitaires (cl.22-25).

Profil: diplôme d'infirmier en soins généraux ou en psychiatrie; diplôme ESEI ou titre jugé équivalent. Autorisation de pratiquer. Expérience professionnelle de 7 ans souhaitée. Formation en gérontologie. Compétence en management et gestion d'institutions sanitaires. Connaissance des systèmes de qualité dans le secteur sanitaire. Véhicule privé indispensable.

Renseignements: Mme Françoise Jaques, 021/316 42 12.

Adresse: réf. 2318, Service de la santé publique, Mme F. Jaques, Cité-Devant 11, 1014 Lausanne.

DFIN Département des finances

Conseiller en personnel (adjoint admin.) auprès de l'Administration cantonale des impôts 100%

Mission: gérer l'ensemble des activités liées à l'administration du personnel, soutenir la ligne en matière de recrutements, participer à différents projets de développement des ressources humaines, suppléer la responsable des RH durant ses absences (23-26).

Profil: formation supérieure ou titre jugé équivalent et expérience de plusieurs années dans le domaine RH. Bonnes connaissances du domaine des ressources humaines, de l'administration des salaires et des assurances sociales. Maîtrise du recrutement, entretient et goût pour les contacts. Capacité à gérer avec efficacité et diplomatie les situations difficiles et esprit formateur.

Renseignements: Mme Dominique Errassas, 021/316 24 00.

Adresse: réf. 2326, Administration cantonale des impôts, Mme D. Errassas, Jomini 8, 1018 Lausanne.

Contrôleurs/euses d'impôts A, B, C ou D (7 postes) à l'Admin. cantonale des impôts 100%

Mission: assurer le contrôle des déclarations d'impôt des personnes physiques; la taxation, en appliquant les dispositions (AVS, Impôt anticipé, Impôt fédéral direct, Impôt cantonal et communal); l'analyse et le traitement des réclamations en 1re instance; la collaboration à la taxation des dossiers de l'ensemble du district; les relations avec les contribuables au guichet ou au téléphone ainsi qu'avec les délégués communaux.

Profil: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent et quelques années d'expérience professionnelle dans les domaines de la fiscalité et de la comptabilité. Réel sens de la qualité de service, précision, efficacité, entretient et maîtrise des outils informatiques (Word & Excel).

Renseignements: M. Jean-Charles Closuit, 021/316 24 06.

Adresse: réf. 2302-2308, Administration cantonale des impôts, M. J. - Ch. Closuit, Jomini 8, 1018 Lausanne.

DIRE Département des institutions et des relations extérieures

Conseiller/ère juridique A au Service de justice, de l'intérieur et des cultes 50%

Mission: au service de l'Administration et du Conseil d'Etat, vous êtes appelé-e à donner des avis de droit, instruire des recours, rédiger des projets de décision à un niveau gouvernemental et élaborer des textes normatifs (cl. 27-31).

Profil: brevet d'avocat, goût pour la chose publique.

Remarque: travail intéressant, autonome et varié au sein d'une équipe spécialisée.

Renseignements: M. Jean-Paul Jubin, 021/316 45 45.

Adresse: réf. 2320, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, M. O. Meuwly, place du Château 1, 1014 Lausanne.

Adjoint-e C au Secrétaire général 50%

Mission: en tant que membre de l'état-major départemental, vous aurez comme principales activités: assister le chef du département dans sa qualité de Conseiller d'Etat, ce qui comprend notamment l'analyse de dossiers gouvernementaux et l'aide au suivi des objets interdépartementaux; assister le chef du département dans sa fonction de Chef du Département des institutions et des relations extérieures (DIRE), ce qui comprend entre autres l'appui à la conduite administrative du département et l'aide à la gestion stratégique de certains dossiers spécifiques; assumer la liaison et la coordination administrative entre le DIRE et un ou plusieurs services du département (cl. 24-28).

Profil: licence universitaire en droit et expérience professionnelle

de quelques années. A l'aise tant dans les tâches de coordination que dans l'analyse et la synthèse de dossiers, vous disposez également d'un intérêt marqué pour les institutions et les questions de politique intérieure et extérieure (relations intercantionales, fédérales, transfrontalières).

D'esprit ouvert et positif, vous travaillez indifféremment seul-e ou en équipe.

Renseignements: Mme L. Muller Acharti, 021/316 40 63 ou 079/435 09 28.

Adresse: réf. 2309, Secrétariat général du Département des institutions et des relations extérieures, M. N. Saillen, Château cantonal, 1014 Lausanne.

Conservateur/trice de Musée A ou B au Musée Cantonal de zoologie 100%

Mission: garantir la conservation, la gestion des acquisitions et la mise en valeur des collections; assurer le suivi des expositions permanentes et développer les expositions temporaires; participer à la rédaction des publications propres à l'institution; soutenir les communications avec les réseaux de culture scientifique; diriger un groupe de recherches, développer et assurer la sécurité du patrimoine muséal (24-28).

Profil: titre universitaire (zoologie ou biologie animale), si possible thèse de doctorat ou titre jugé équivalent. Quelques années d'expérience professionnelle, idéalement dans un musée scientifique. Expérience du travail en équipe, capacité à mener à bien des projets de recherche, sens de la communication avec le grand public et aisance dans la représentation (commissions, médias, etc.).

Renseignements: M. Michel Sartori, 021/316 34 60.

Adresse: réf. 2301, Musée cantonal de Zoologie, M. M. Sartori, Palais de Rumine, cp 448, 1000 Lausanne 17.

Employé-e d'administration auprès des Etablissements de la Plaine de l'Orbe

Mission: assurer la tenue des comptes individuels des personnes incarcérées aux Etablissements de la Plaine de l'Orbe. Participer aux remplacements pour l'exécution des tâches comptables et commerciales dans le cadre d'une petite équipe. Participer à la formation d'apprenti-e-s de commerce (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé de bureau (formation de 2 ans) et pratique professionnelle de 5 ans en règle générale. Intérêt pour la comptabilité. Bonne aptitude à l'utilisation de l'informatique.

Renseignements: M. Roland Chevalier, 024/442 91 32.

Adresse: réf. 2300, Etablissements de la Plaine de l'Orbe, M. J.-F. Madörin, 1350 Orbe.

Inspecteurs/trices B (4 postes) au Service des automobiles 100%

Mission: au terme d'une formation de base accomplie en cours d'emploi, vous serez chargé-e de contrôler les véhicules routiers dans le cadre des inspections d'immatriculation ou périodiques. Vous fonderez vos appréciations sur les normes légales relatives à la construction et à l'équipement des véhicules routiers et serez responsable de la conformité et de la sécurité d'emploi des véhicules que vous contrôlez (cl. 15-18).

Profil: CFC de mécanicien ou électricien en automobiles, ou titre jugé équivalent et pratique professionnelle de 6 ans en règle générale, ou maîtrise fédérale de mécanicien ou électricien en automobiles, ou titre jugé équivalent. Intérêt affirmé pour les questions de technique automobile en relation avec la sécurité routière. Aptitude à la communication, entretient, résistance à la pression. Capacités d'analyse et de synthèse élevées. Expérience des outils de mesure et de diagnostic informatisés.

Remarques: vous travaillerez de façon autonome au sein d'une équipe de cinq collaborateurs. L'activité de contrôle favorise les contacts humains tant avec les détenteurs/trices de véhicules qu'avec nos partenaires de la branche automobile. Nous offrons un environnement technique motivant, des cours de perfectionnement réguliers et différentes possibilités de développement. Le lieu de travail est à convenir, il peut être à Lausanne et Yverdon, Lausanne et Aigle ou

Lausanne et Nyon.

Particularité: âge maximal 35 ans.

Renseignements: M. Alfred Forestier, 021/316 88 03.

Adresse: réf. 2292-2295, Service des automobiles et de la navigation, M. A. Forestier, cp, 1014 Lausanne.

Employé-e d'administration auprès de la Préfecture de Lausanne 100%

Mission: au sein d'un pool de saisie, vous établissez les prononcés d'amendes sur PC au moyen de masques déroulants, ainsi que d'autres tâches de gestion, relevant de l'exécution des peines dans le secteur contraventions/jugements (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé de bureau (formation de 2 ans) et pratique professionnelle de 5 ans en règle générale. Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel). Goût pour la saisie et le travail en équipe.

Renseignements: M. Mario Frey, 021/316 41 05.

Adresse: réf. 2314, Préfecture du district de Lausanne, M. J. Nicod, Pl. du Château 1, 1014 Lausanne.

Employé-e de bureau ou huissier/ère auprès de la Préfecture de Lausanne 100%

Mission: vous assumez des tâches de gestion du courrier de la Préfecture. De plus, vous serez amené-e à saisir des prononcés ou d'autres documents sur PC. Vous gérez le petit matériel. En qualité d'huissier/ère, vous êtes responsable de la centrale téléphonique et vous portez garant-e d'un excellent accueil du public ou des personnes convoquées aux audiences (cl. 6-8).

Profil: formation administrative (diplôme de secrétariat d'une école privée par exemple) ou pratique administrative de 3 ans au moins. Présentation soignée, sens des responsabilités, des relations humaines, de la collaboration et de la discrétion.

Remarque: la personne choisie sera susceptible de renforcer d'autres secteurs de la Préfecture, en fonction des nécessités du service.

Renseignements: M. Mario Frey, 021/316 41 05.

Adresse: réf. 2313, Préfecture du district de Lausanne, M. J. Nicod, Pl. du Château 1, 1014 Lausanne.



Programmeur/euse A ou B auprès de l'Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud (EIVD) à Yverdon-les-Bains 100%

Mission: assurer la gestion et la maintenance des PC et des logiciels de l'EIVD ainsi que l'assistance aux usagers (support technique et réponse aux questions).

Profil: CFC en informatique, diplôme de technicien ou titre jugé équivalent. Connaissance des PC, des systèmes d'exploitation Windows. Connaissance de la programmation en VB et des réseaux. Bonnes connaissances de l'anglais technique.

Renseignements: M. Roland Calinon, 024/423 23 33.

Adresse: réf. 2319, Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud (EIVD), M. R. Calinon, Rte de Cheseaux 1, 1400 Yverdon-les-Bains.

Chef/fe de projets de recherche à l'Unité de recherche en système de pilotage (URSP) 50 à 100%

Mission: recueillir et analyser des informations sur l'école vaudoise, notamment sur les innovations en cours, afin de mieux comprendre les enjeux, les difficultés et les développements de l'enseignement. Les tâches consistent à élaborer des projets de recherche à propos des innovations pédagogiques, à réaliser des recherches avec l'appui d'autres collaborateurs, à les analyser et à en dégager les éléments essentiels utiles pour les enseignants, les décideurs

ou les formateurs. Le compte-rendu des recherches prend la forme de rapports, d'articles, de conférences et d'animations (cl. 25-28).

Profil: licence universitaire en sciences humaines, intérêt marqué pour les questions pédagogiques et expérience de plusieurs années dans la recherche. Aisance dans la communication orale et écrite, capacité à collaborer au sein d'équipes de travail. Préférence sera donnée à une personne qui pourra faire preuve d'une bonne connaissance des instruments statistiques et de leur maîtrise, notamment dans le domaine des indicateurs de l'enseignement.

Renseignements: M. Alex Blanchet, 021/316 36 18.

Adresse: réf. 2325, Unité de recherche en système de pilotage (URSP), M. A. Blanchet, Ch. de Bellerive, 1007 Lausanne.

DEC

Département de l'économie

Employé-e principal-e d'administration auprès du Service de l'économie et du tourisme 100%

Mission: assurer le suivi et la gestion des contacts avec les entreprises, les associations de promotion économiques et touristiques. Participer à la création des dossiers d'implantation d'entreprises (recherches de terrains, locaux). Gérer les calculs d'intérêts. Préparer et mettre à jour des tableaux de bord économiques et des graphiques. Participer à la correspondance, au classement et à l'archivage des dossiers du service. Prendre des procès-verbaux et remplacer occasionnellement la secrétaire du service (cl. 14-16).

Profil: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent et capacité à effectuer la majorité de ses travaux de manière indépendante. Connaissances indispensables des outils informatiques suivants: Word, Excel, Internet et Powerpoint ainsi que de l'utilisation des outils de recherches sur Internet. Goût pour les chiffres. Bon esprit d'équipe. Capacité d'adaptation. Bonnes connaissances d'allemand et d'anglais souhaitées.

Renseignements: Mme Béatrice Roduit, 021/316 60 21.

Adresse: réf. 2323, Service de l'économie et du tourisme, M. B. Roduit, Rue Caroline 11, 1014 Lausanne.

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Employé-e principal-e d'administration au Service des forêts, de la faune et de la nature 40%

Mission: au sein d'une petite équipe, collaborer à la gestion/organisation du secrétariat de la section «Conservation des forêts» du Service des forêts, de la faune et de la nature. Le poste comporte des tâches de rédaction, de mise en circulation de projets, de contrôle et suivi de dossiers ainsi que de classement et d'archivage. Le travail s'effectue en collaboration avec une juriste et un ingénieur forestier (cl. 14-16).

Profil: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, capacité à travailler de manière indépendante. Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Lotus Notes). Facilité d'adaptation et capacité à collaborer avec de nombreux intervenant-e-s internes et externes. Un intérêt pour les questions juridiques, environnementales, d'aménagement du territoire et de police des constructions ainsi que de bonnes connaissances en informatique sont des atouts.

Renseignements: Mme Eichelberger ou Mme Kolly, 021/316 61 57.

Adresse: réf. 2310, Service des forêts, de la faune et de la nature, Mme Eichelberger, Ch. de la Vulliette 4, Chalet-à-Gobet, 1014 Lausanne.

Garde forestier/ère de triage à l'Inspection des forêts du 4^e arrondissement à Château d'Oex 100%

Mission: assurer la responsabilité d'un triage de montagne comportant essentiellement des propriétés forestières de privés, de l'Etat et d'une commune. Eventuellement missions du service à l'extérieur du triage. Tâches et responsabilités selon législation et instructions du service (cl. 17-19).

Profil: diplôme d'une école de gardes forestiers ou brevet cantonal de garde forestier.

Renseignements: M. Serge Luthi, 021/983 16 12.

Adresse: réf. 2312, M. S. Luthi, Inspecteur des forêts du 4^e arrondissement, Les Bonnettes, cp 82, 1816 Chailly-Montreux.

DINF

Département des infrastructures

Adjoint-e B, Chef/fe de la Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire (CAMAC) 100%

Mission: diriger, organiser et contrôler la Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire (CAMAC) tout en s'assurant de l'application et du respect des dispositions légales en la matière. Développer les procédures et les applications informatiques afin de pouvoir proposer de nouveaux services aux intervenant-e-s. Créer et maintenir des relations de qualité avec tout interlocuteur de la Centrale. Promouvoir l'utilisation du logiciel CAMAC par les communes et les mandataires (cl 27-30).

Profil: titre universitaire avec pratique professionnelle de 8 ans en règle générale dès l'obtention du titre universitaire et capacité à assumer des responsabilités importantes. Très bonnes connaissances dans la construction, le droit administratif, en particulier le droit de la construction. Pratique de la bureautique, de l'informatique de gestion et d'Internet. De bonnes connaissances de l'anglais et de l'allemand seraient un atout.

Renseignements: M. Marc Johannot, 021/316 71 41.

Adresse: réf 2311, Secrétariat général du Département des infrastructures, M. D. Bringolf, Pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne.

Responsable d'arrondissement (H/F) au Service de l'aménagement du territoire 70% ou 100%

Mission: assurer le traitement des demandes d'autorisations en matière de constructions hors des zones à bâtir (zone agricole) (cl. 22-25).

Profil: Diplôme d'ingénieur ETS, de géomètre, de technicien ET, brevet fédéral de technicien géomètre ou CFC de dessinateur avec plusieurs années d'expérience. Expérience en aménagement du territoire et en police des constructions, intérêt pour les questions juridiques. Sens des relations publiques et de la négociation, bonnes capacités rédactionnelles et goût pour le travail en équipe.

Renseignements: M. Zürcher, 021/316 74 33.

Adresse: réf. 2322, Service de l'aménagement du territoire, M. J. - A. Conne, Av. de l'Université 3, 1014 Lausanne.

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

BRM Bureau du recrutement et de la mobilité
Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.

L'équipe du CEP au complet, de gauche à droite: Corinne Rauer (programme Cadres), Thierry Desarzens (bureautique et Forca), Isabelle Neuhaus (langue et formation générale), Anne-Pascale Théoduloz Melly (bureautique et Lotus Notes), Marc Hitz (Forca), Katia Sartori Jaquenoud (formation générale), Delphine Jordan (apprentis et accueil des nouveaux collaborateurs) et Pierre Jacot (formation Cadres et direction du CEP).



PHOTOS PHILIPPE MAEDER

Tout savoir sur l'offre du CEP

Choisissez la formation adaptée à vos projets de développement grâce à la nouvelle brochure qui a subi une cure de jouvence partielle:

- En un coup d'œil, vous pourrez avoir un aperçu du contenu de la brochure et aller ainsi à l'essentiel.
- Grâce aux itinéraires de formation vous verrez rapidement les complémentarités entre séminaires: vous choisirez ainsi plus facilement le parcours qui vous permettra de développer la/les compétence/s qui vous serait/aient utiles.
- Sur la brochure électronique Lotus Notes ou sur le site www.cep.vd.ch, vous accéderez à des informations complémentaires (ces dernières seront introduites progressivement à partir de la mi-octobre) sur les séminaires, en particulier:
 - les problématiques principales abordées;
 - le développement du séminaire;
 - une bibliographie sur le thème;
 - des documents de préparation.

L'équipe du CEP présente les points forts de son programme

Le Centre d'éducation permanente (CEP) sort à mi-octobre son nouveau programme. L'offre s'étoffe et vise à offrir aux collaborateurs de l'Etat un suivi de l'évolution de leurs compétences.

Le Centre d'éducation permanente (CEP) publiera à mi-octobre les programmes interdépartementaux de formation pour 2001. Cette offre vise l'ajustement des compétences générales et managériales du personnel de l'administration cantonale à l'évolution de l'Etat, de ses méthodes de gestion, de son environnement. L'éventail des séminaires évolue chaque année, en fonction des besoins et de la satisfaction exprimés par le Service du personnel de l'Etat de Vaud, les chef-fe-s de ser-

vice, les délégué-e-s aux ressources humaines, les participant-e-s.

La fréquentation des formations a augmenté quasiment sans discontinuité depuis la création du CEP en 1992, pour atteindre 3'500 participants-es en 2000 (plus 20% par rapport à 1999). Ce qui démontre l'importance croissante de la formation continue.

Mais son succès repose surtout sur son impact sur le terrain. C'est pourquoi le CEP propose cette année quelques innovations (voir

encadré ci-contre) pour aider les participant-e-s à sélectionner les formations qui correspondent le mieux à leurs besoins effectifs, et donc à en tirer le meilleur profit.

Outre le développement des programmes interdépartementaux de formation, les missions du CEP sont la formation des apprentis, des élus, la conception et la réalisation de formation sur mesure, le soutien aux changements au sein des entités de l'administration.

CEP

Coups de projecteurs sur quelques formations proposées

Parmi les nombreux cours proposés cette année, trois secteurs sont particulièrement développés: les outils de communication, la gestion de projets et de l'information.

Répondant aux besoins accrus des collaborateurs de l'administration dans ces trois domaines, le Centre d'éducation permanente renforce son programme en matière de communication/information et de gestion de projet.

La communication sous toutes ses formes

«Être percutant pour être lu!», n'est-ce pas là le désir de toute personne devant transmettre ou mettre en forme de l'information?

Une palette de cours ciblés contribue à renforcer votre aisance, que vous ayez à élaborer un message, à rédiger de longs documents, des synthèses et autres procès-verbaux.

L'accent est mis également sur l'art de soutenir vos communications par des apports visuels et une expression orale assurée. Des séminaires de perfectionnement en langues anglaise et

allemande sont également adaptés aux besoins des collaborateurs et des cadres.

La gestion de projet: stratégie et moyens

La gestion de projet est sans aucun doute un autre pôle de développement prioritaire. Un itinéraire suggère les séminaires susceptibles d'être utiles à la fonction de chef de projet. Les aspects théoriques et techniques y sont largement traités mais également les notions de conduite d'équipe et de stratégie communicationnelle. En effet, porter un projet nécessite de développer des qualités humaines indispensables au succès de son entreprise. Le chef de projet d'aujourd'hui doit être capable de vision stratégique mais également bon communicateur.

Comment gérer la sur-information?

Vous pourrez également mettre en pratique des mé-

thodes de travail qui vous permettront d'aller à l'essentiel et de trouver rapidement l'information qui vous intéresse sans vous perdre dans les détails. Dans ce même ordre d'idées, celui qui doit s'informer ne peut ignorer l'outil incontournable qu'est devenu Internet. La recherche d'information par ce canal-là implique également d'adopter quelques systématiques. Dans ce but, trois séminaires sont proposés:

- un séminaire de base sur la toile en général (Internet: les bases essentielles);
- un séminaire avancé orienté «moteurs de recherche» (Internet: utilisation performante des moteurs de recherche);
- un atelier destiné aux spécialistes du droit qui leur permettra de naviguer de manière optimale dans les différentes bases de données utiles à leur spécialité (veille juridique sur Internet).

Le programme «on line»

Depuis l'année dernière, vous pouvez accéder au catalogue du CEP sur Lotus Notes ou sur Internet. Le catalogue sur Lotus Notes a été spécialement développé pour vous. Il permet à chacun de:

- consulter les contenus des séminaires et de s'inscrire directement;
- transférer sa demande d'inscription électronique aux «valideurs» concernés en toute sécurité;
- avoir une vue sur l'évolution du traitement de sa demande à tout moment.

Quelques avantages concrets

Les informations contenues dans la brochure sont régulièrement à jour.

D'autre part, le suivi des demandes est facilité pour les différents «valideurs»; en tout temps ils peuvent consulter la liste des demandes qu'ils ont «préavisées» ou validées.

Enfin, le délai de traitement des demandes est plus rapide puisque la saisie des informations se fait une fois pour toutes du côté du candidat.

Nouveaux noms... nouvelles fonctionnalités

Cette année, les deux bases Lotus Notes (catalogue et inscriptions) du CEP ont changé de nom puisque désormais, elles sont également utilisées par les UID (Unités Informatiques Départementales) de l'Ordre Judiciaire et du Département des Infrastructures pour gérer les formations métiers. Leurs nouveaux noms sont «FORMER inscriptions» et «FORMER catalogue». Cette modification n'exige pas de nouvelle installation des bases pour ceux qui les ont déjà sur leur bureau Notes.

Que faire si vous n'avez pas les bases Lotus Notes «FORMER»?

Consultez votre hiérarchie sur les modalités en matière d'inscription. Si la voie électronique est utilisée par votre service, votre correspondant informatique pourra vous indiquer comment aller chercher les bases Lotus Notes sur le serveur approprié. Vous pouvez également prendre contact avec le CEP qui vous donnera toutes les informations utiles.

Acquisition de compétences: suivez le guide!

Un guide pratique, distribué parallèlement à la brochure, vous propose une démarche en trois étapes pour:

1. Identifier et mettre en priorité vos objectifs de développement professionnel.
2. Choisir le ou les types d'activités de développement adaptés à vos ob-



Suivre ses différentes étapes de formation pas à pas

jectifs. Attention: les séminaires ne sont pas forcément la solution universelle!

3. Vous assurer les meilleures conditions d'apprentissage.

Ce guide est disponible sur le site www.cep.vd.ch, via l'intranet et l'internet, ou au secrétariat du CEP (tél. 021/648 77 55).



Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée.

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Motion Jacky Ginggen sur la langue officielle du canton de Vaud

La motion Jacky Ginggen demandait que le principe de territorialité de la langue soit inscrit dans la nouvelle Constitution vaudoise en précisant que le français est la langue officielle du canton. Les autorités vaudoises ont toujours appliqué avec une grande rigueur le principe de la territorialité de la langue et ont l'intention, à l'avenir, de poursuivre leur action pour la défense de la langue française dans le canton ainsi que pour l'encouragement à l'apprentissage des langues et à la compréhension nationale. Par conséquent, le Conseil d'Etat estime qu'il est indéniable que la langue officielle du canton de Vaud est le français et qu'une inscription dans la Constitution n'est pas nécessaire. Toutefois, il n'appartient pas à ce dernier de se déterminer de manière plus précise sur la question de la langue officielle dont la teneur est de niveau constitutionnel. L'objet, suite à l'acceptation du rapport par le Grand Conseil sera transmis à l'Assemblée constituante qui est seule compétente en la matière.

Morella Frutiger, Adjointe aux affaires intercantionales, 021/316 44 12

Constructions pénitentiaires: le Conseil d'Etat approuve le forfait

Le Conseil d'Etat approuve sans réserve le projet fédéral de remplacement du système actuel d'aide aux constructions pénitentiaires par une subvention forfaitaire à la place de détention, calculée selon le type d'établissement et établie en fonction du coût moyen d'établissements de référence. Ce nouveau système apportera plus de simplicité et de transparence à une procédure actuellement lourde et non suffisamment centrée sur les prestations et la fonctionnalité des établissements.

André Vallotton, chef du Service pénitentiaire, tél. 021/316 48 01

Programme 2001 de réallocation des ressources

Lors de sa séance du 11 septembre dernier, le Conseil d'Etat a fixé l'enveloppe du programme de réallocation des ressources à 17 millions de francs. Le 25 septembre, il a accepté l'EMPD accordant un crédit pour 50 projets de réallocation, parmi lesquels 14 nouveaux projets (notamment 3 démarches qualité prévues à l'Unité informatique du DFIN, au SPEV

et au laboratoire du SESA) qui pourraient démarrer en 2001, si le Grand Conseil accepte la proposition du gouvernement. L'exposé des motifs et projet de décret relatif au programme 2001 sera examiné prochainement par la commission de modernisation et soumis au Grand Conseil en décembre.

Jean-Philippe Bezat, Démarche de modernisation, 021/316 25 56

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Traitement chimique du bois: les restrictions fédérales vont trop loin

Le Département fédéral de l'environnement des transports, de l'énergie et de la communication consulte les cantons sur un projet de modifications des ordonnances sur les effets toxiques et les pollutions qui découlent de la réutilisation des bois imprégnés. Le projet introduit des teneurs maximales de certains produits chimiques utilisés notamment pour les traverses de chemin de fer. Aux yeux du Conseil d'Etat, ces restrictions vont trop loin, risquant même de nuire à l'utilisation des bois durs indigènes. Le gouvernement vaudois a donc fait une contre-proposition tenant mieux compte de la réutilisation et de l'élimination propre de ces bois.

Georges Herbez, chef du Service des forêts, de la faune et de la nature, 021/316 61 40

DFIN

Département des finances

Nouvelle loi sur le personnel de l'Etat

Le Conseil d'Etat a adopté le projet de nouvelle loi sur le personnel de l'Etat de Vaud et les modifications relatives à la Caisse de pensions. Cette réforme, issue de l'accord conclu en janvier dernier avec la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF) et approuvé par la majorité des collaborateurs de l'Etat, doit remplacer le Statut de 1947. Elle sera soumise au Grand Conseil lors de la session d'octobre. La votation populaire obligatoire est prévue le 4 mars 2001. En cas d'acceptation, les nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er juillet 2001.

Charles Favre, conseiller d'Etat, 021/316 20 00

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Non aux nouvelles ordonnances d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie

Le Conseil d'Etat n'approuve pas les projets de nouvelles ordonnances fédérales dans le domaine de l'assurance maladie et l'a fait savoir au Conseil fédéral dans le cadre de la procédure de consultation. La principale modification veut reporter sur les cantons la compétence d'introduire une limitation de pratiquer à charge de l'assurance-maladie à l'encontre des fournisseurs de soins ambulatoires. Le Conseil d'Etat s'oppose à cette nouvelle disposition qui reporte sur les cantons une compétence attribuée au Conseil fédéral. Cette disposition, valable trois ans,

ne résout pas la question globale de la formation d'un trop grand nombre de médecins en particulier. Quant à l'ordonnance sur la réduction des primes, la modification proposée veut minimiser au maximum et au détriment des cantons la nouvelle disposition de la LAMal qui prévoit la possibilité d'un report lorsqu'un exercice annuel aboutit à un excédent de dépenses ou à un boni. Le Conseil d'Etat demande qu'il n'y ait pas de taux limite de report ou au moins un taux de 10% avec la possibilité «d'amortir» le report sur une période d'au moins cinq ans.

Michel Surbeck, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, tél. 021/316 51 45

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Possibilités de préparation d'une maturité bilingue dans le canton de Vaud

Dans sa réponse aux interventions parlementaires Nicolas Imhof, Philippe Martinet et Jacques Perrin, le Conseil d'Etat a réaffirmé sa claire volonté de continuer à offrir la possibilité de préparer une maturité avec mention bilingue français-allemand. Les gymnasiens peuvent accomplir leur deuxième année scolaire dans un établissement de Suisse alémanique ou germanophone étranger, puis suivre deux enseignements bilingues en troisième année, ou effectuer un séjour de 10 à 12 semaines en fin de première année et intégrer ensuite les classes bilingues des gymnases vaudois.

Philippe Lavanchy, chef du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021/316 34 01

Avant-projet de convention intercantonale instituant la «HES santé-social romande»

Le Conseil d'Etat a approuvé l'avant-projet de convention intercantonale instituant la «HES santé-social romande» présenté par le Comité stratégique. Il a insisté sur la nécessité de régler les cas particuliers d'admission et les critères de sélection à l'échelon romand. Après synthèse des remarques des sept cantons impliqués, le Comité stratégique élaborera un avant-projet révisé qui sera soumis aux gouvernements cantonaux, puis aux parlements via une commission interparlementaire. Le calendrier prévoit l'ouverture des formations en automne 2002.

Philippe Lavanchy, chef du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021/316 34 01



Un nouveau visage

Durant la session du 3 octobre 2000, un nouveau député est entré en fonction:



Michel Brun, enseignant, domicilié à Lausanne, remplace Anne Papilloud, députée socialiste de l'arrondissement de Lausanne.

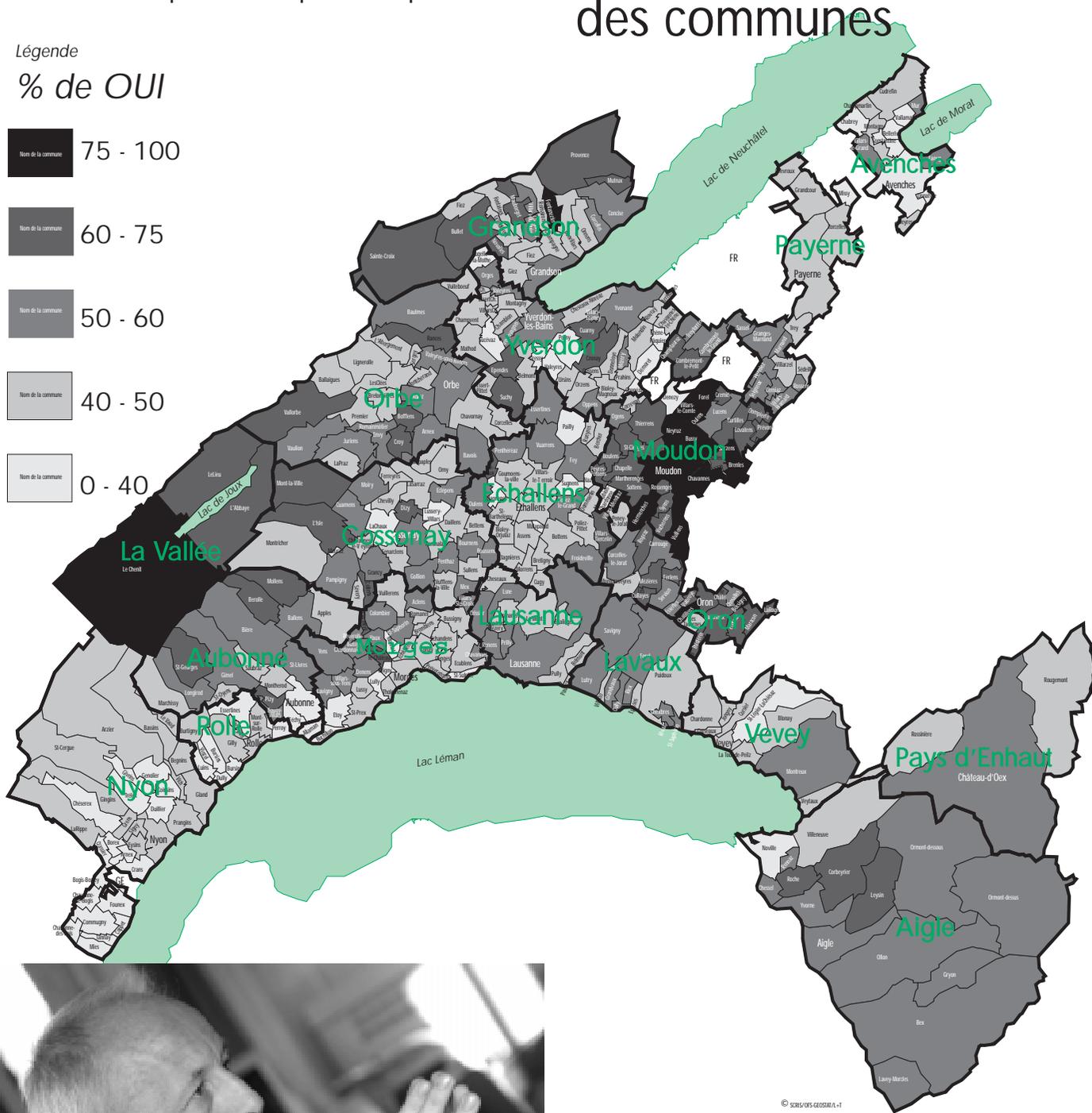
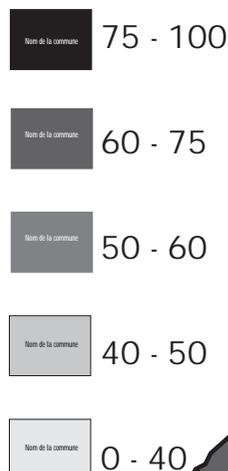
24 septembre: NON de justesse

Votation cantonale du 24 septembre 2000 sur l'initiative "pour des hôpitaux de proximité"

Répartition des résultats des communes

Légende

% de OUI



Charles-Louis Rochat, soulagé au soir du 14 septembre: «Il était difficile de combattre des mouvements émotionnels par des arguments rationnels»

Ci-dessus, la carte des résultats de la votation du 24 septembre sur l'initiative «Pour des hôpitaux de proximité». Elle s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs. Les régions les plus concernées par une réduction des missions de leur hôpital ont voté massivement pour l'initiative. Une tendance favorable à l'initiative est également perceptible dans les communes à majorité de gauche, qui se sont solidarisées avec les «petits». Les districts qui refusent le plus nettement l'initiative sont ceux de Nyon, de Rolle, d'Avenches et de Payerne, qui n'ont pas d'inquiétude pour leur hôpital régional et où la sensibilité politique penche plutôt à droite.

Le handicap au-delà des préjugés

La Commission Handicap et Maltraitance a donné carte blanche à quatre photographes pour signer Regards pluriels sur la bientraitance des enfants. Des reportages exposés à l'Espace Arlaud jusqu'au 29 octobre.

Criquette et Sumita au quotidien



MARIO DEL CURTO/SP

Mario del Curto, photographe de scène, a suivi la vie au quotidien de Criquette et Sumita, deux jeunes personnes malvoyantes. Une approche parfois difficile aux yeux de l'artiste, car elle supposait d'approcher la bientraitance hors institution, «là où les barrières sont presque imperceptibles».

Avant tout le respect



PHILIPPE PACHE/SP

Regards posés sur des moments de tendresse, de lassitude parfois, des mains qui se tendent, se cherchent et finalement se rencontrent. **Philippe Pache**, photographe du Béjart Ballet, a saisi «des images d'êtres parmi nous», vivant à la Fondation Renée Delafontaine. Dans le respect de l'échange entre deux êtres.

Les enfants de l'école d'Acangler

«Tout au long de nos rencontres, la spontanéité des enfants m'a impressionnée. Ils m'ont apprivoisée sans montrer aucune gêne devant la caméra. Cet échange m'a touchée, J'ai voulu le rendre visible». **Anna Kanai**, vit et travaille à Vevey: elle a sélectionné parmi des centaines d'images des moments de vie de l'école d'Acangler.

ANNA KANAI/SP



Le «porte-enfant»

Cathy Karatchian travaille sur le monde de l'enfance depuis 15 ans. Elle nous propose de suivre un parcours symbolique des signes avant-coureurs de la violence familiale. Et de sonpendant, le besoin de protection. En nous rappelant l'existence d'une histoire mythique qui allie l'enfant et son protecteur idéal, et qui fait de chacun d'entre nous un «porte-enfant».



CATHY KARATCHIAN/SP

Trois questions à...

Gérard Salem, président de la Commission Handicap et Maltraitance

— *Quelle démarche préventive visez-vous avec cette exposition?*

— Pour mieux prévenir la maltraitance, l'effet de contraste consistant à exposer comment se passe une «bientraitance» au sens idéal du terme est une stratégie comme une autre, répondant au souci d'une commission telle que la nôtre.

La photographie contient une force particulière: celle de la représentation iconique (propre au langage universel de l'art), qui franchit les défenses intellectuelles habituelles. Ici joue la prévention: voir comment les enfants bien traités se comportent et se «montrent», surtout s'ils sont handicapés, a un impact dissuasif, remotivant et préventif non négligeable, sur la façon dont on pourrait les maltraiter.

— *Comment avez-vous travaillé avec les quatre artistes sur ce thème?*

— Les quatre artistes ont travaillé selon leur propre conscience du problème, sur notre suggestion, avec leur talent et à leur initiative propre. S'agissant ici avant tout de sensibilité humaine, bien plus que de je ne sais quel «professionnalisme» de la maltraitance, leur regard nous paraissait plus important que nos idées. Nous pensons en effet que toute la société est concernée par la maltraitance, et que chacun est appelé à s'engager dans la lutte visant à sa prévention. Et les artistes nous montrent ce que nos yeux ne savent plus voir.

— *Le handicap rencontre-t-il toujours la même force de préjugé?*

— Le préjugé contre le handicap est celui des réalités que l'on ne comprend pas aussi aisément que d'autres réalités, cruelles ou non, de notre condition humaine. Le handicap éveille une forme de peur dévastatrice, pas toujours bonne conseillère.

Utile

Regards pluriels sur la bientraitance des enfants, Espace Arlaud, Lausanne (me-ve 12h-18h, sa-di 11h-17h).

Les enseignants qui souhaitent préparer la visite de l'exposition ou la prolonger par un contact avec une école d'enseignement spécialisé, peuvent s'adresser à Marc Wicht, Service de l'enseignement spécialisé, tél. 021/316 54 13.